

Règlement du jeu concours **« JEU DE NOEL 2022 »**

Ce règlement définit les conditions générales qui régissent le jeu concours « Jeu de Noel 2022 » et, notamment, les critères.

Le jeu concours « Jeu de Noel 2022 » est organisé par Adecco Medical, société par actions simplifiée au capital de 230 400 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le n°682 003 991, dont le siège social est sis 2, rue Henri Legay à Villeurbanne (69100), ci-après dénommée, la « Société » ou « Adecco Medical ».

Il s'agit d'un jeu gratuit sans obligation d'achat et par tirage au sort.

Article 1 : Organisation

Adecco Medical organise le jeu concours « Jeu de Noel 2022 » entre le 12 décembre et le 23 décembre inclus.

Le présent règlement définit les règles applicables à l'organisation et à la participation.

Article 2 : Participation

Cette opération est réservée aux salariés intérimaires actifs, remplissant les conditions énoncées dans l'article 3 et en missions d'intérim, en CDI intérimaire ou vacations en décembre 2022 avec Adecco Medical.

Article 3 : Modalités

Les salariés intérimaires pouvant participer doivent remplir les critères suivants :

- 1/ S'inscrire pour le jeu concours sur adeccomedical.fr (formulaire en ligne) entre le 12 et le 23 décembre 2022 (**aucune participation ne sera admise passée cette date**).
- 2/ Ne pas avoir d'incident sur 2022.
- 3/ Avoir travaillé avec Adecco Medical (intérim et/ou vacation) en décembre 2022.

Article 4 : Tirage au sort – Désignation des gagnants

Un tirage au sort sera effectué par un représentant d'Adecco Medical début janvier 2022 parmi l'ensemble des intérimaires inscrits et remplissant les critères ci-dessus.

Les CDI intérimaires en contrat en décembre 2022 participent d'office au tirage au sort.

Ce tirage au sort désignera les gagnants des différents lots.

Les résultats du tirage au sort seront communiqués aux seuls gagnants, par email.

Une communication sur les réseaux sociaux sera faite à l'ensemble des participants.

Article 5 : Lots

Le tirage au sort permettra de désigner les gagnants des lots suivants :

- Carte cadeaux d'une valeur de 50€
- 20 cartes cadeaux à gagner

Les lots seront à retirer par les gagnants à l'issue du tirage au sort auprès de leur agence Adecco Medical dans un délai d'un mois suivant l'annonce des résultats.

Le lot n'est pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourra pas donner lieu à un remboursement partiel ou total.

La valeur indiquée pour les lots correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. Adecco Medical ne peut être tenue pour responsable de tout incident / accident pouvant survenir dans l'utilisation du lot. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Les lots offerts dans le cadre du jeu ne peuvent donner lieu de la part des participants à aucune contestation de quelque sorte que ce soit, ni à la remise de leur contre-valeur en argent (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre toute autre dotation de quelque valeur que ce soit et pour quelque cause que ce soit.

Adecco Medical se réserve le droit de remplacer tout ou partie des dotations par une autre dotation de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure notamment.

Article 6 : Acceptation du règlement

Toute participation au présent jeu concours entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Article 7 : Contestation

Toute contestation ou réclamation devra, pour être prise en compte, être formulée, avant le 23 décembre 2022 (le cachet de la poste faisant foi) par lettre simple adressée à :

Adecco Medical – Service RHI « Jeu de Noel 2022 » – 2, rue Henri Legay – 69626 Villeurbanne Cedex

Cette lettre devra indiquer la date, les coordonnées complètes de la personne et le motif exact de la contestation.

Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

L'arbitrage de la société Adecco Medical, en dernier ressort, prévaudra pour toutes les contestations relatives à l'interprétation et/ou à l'application du présent règlement.

Article 8 : Modalités de modification du jeu

Adecco Medical se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, notamment en cas de force majeure. Sa responsabilité ne pourra alors en aucun cas être engagée et aucun dédommagement ne pourra être réclamé par les participants à quelque titre que ce soit.

Article 9 : Limites de responsabilité

Adecco Medical ne saurait être tenue pour responsable de tous faits qui ne lui seraient imputables, notamment en cas de force majeure susceptible de perturber, modifier ou annuler le jeu.

Article 10 : Consultation du règlement

Le présent règlement est disponible auprès des agences Adecco Medical.

Une copie de ce règlement est adressée, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société Adecco Medical à l'adresse suivante : Adecco Medical – Service RHI « Jeu de Noel 2022 » – 2, rue Henri Legay – 69626 Villeurbanne Cedex.

Article 11 : Informatique et Libertés

La société Adecco Medical met en œuvre des traitements de données personnelles, notamment la collecte de vos données d'identification et de contact dans le cadre de votre inscription et participation au jeu concours, conformément à la Loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée.

Les données traitées dans le cadre de votre participation seront conservées pendant 3 mois à partir du 23 décembre 2022.

Les informations recueillies par la société Adecco Medical vous concernant seront utilisées dans le cadre du jeu et la remise du lot. Vos coordonnées électroniques ne peuvent être utilisées à des fins publicitaires, sauf consentement exprès de votre part.

Pour plus de détails sur la collecte et l'utilisation de vos données personnelles, vous pouvez consulter notre [Politique de confidentialité](#) disponible sur notre site internet.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité de vos données personnelles, ainsi que des droits de limitation et d'opposition du traitement. Vous pouvez exercer ces droits à partir du formulaire <https://www.groupe-adecco.fr/formulaire-donnees-personnelles/> en précisant « Réf. Adecco Medical – Jeu concours Summer Deal ».

Article 12 : Litiges –Loi applicable – Juridiction

Le présent règlement est soumis à la loi française.

NONOBTANT LES DISPOSITIONS QUI PRECEDENT TOUT LITIGE POURRA ETRE SOUMIS AUX TRIBUNAUX FRANÇAIS COMPETENTS DANS LES CONDITIONS LEGALES EN VIGUEUR.

Décembre 2022